



Prix de thèse sur la ville

4e édition - 2009

Organisé par l'APERAU¹ France, le CERTU², le CFDU³, le PUCA-DGALN⁴, le **Prix de thèse sur la ville** a pour objet de récompenser les meilleures thèses de doctorat soutenues en France ou à l'étranger, rédigées en langue française, et traitant de la ville avec :

- une **ouverture interdisciplinaire** ;
- une **dimension spatiale** sensible dans la façon de traiter les thèmes abordés ;
- une **approche théorique et critique** d'une part, concrète ou opérationnelle d'autre part, ces deux dimensions s'enrichissant l'une l'autre ;
- une **réflexion sur l'action et (ou) vers l'action** ;
- une **dimension personnelle et innovante** dans la démarche ;
- un **cadre de référence international**.

Ce Prix a pour but d'encourager les jeunes chercheurs à engager des doctorats sur la ville dans ses différentes dimensions, et d'inciter les professeurs et les centres de recherche à les soutenir dans cette orientation. Les prix sont décernés par un jury constitué d'universitaires et de professionnels réputés.

Prix

Le premier prix est honoré d'une récompense de 3 000 euros.

Les prix spéciaux sont honorés chacun d'une récompense de 1 000 euros.

Le CERTU se propose de publier un ouvrage tiré de la thèse du lauréat du premier prix, voire des prix spéciaux.

¹ Section française de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme [<http://aperau.org/>]

² Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques [www.certu.fr]

³ Conseil français des urbanistes [<http://cfdu.free.fr/>]

⁴ Plan urbanisme construction architecture [<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/>]- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Démarches

Peuvent concourir au Prix 2009, les auteurs des thèses soutenues entre le **1er janvier 2008 et le 31 décembre 2008** qui répondent à l'objet défini dans le préambule.

Les candidats doivent impérativement envoyer **avant le 28 février 2009** :

- le texte complet de leur thèse ;
- l'introduction et la conclusion de la thèse paginées, identifiées (titre de la thèse, nom, prénom du docteur) à part ;
- un résumé de 20 000 caractères au plus (espaces, ponctuations compris), portant sur la problématique, la méthodologie et les principaux résultats, paginé et identifié ;
- un CV avec une adresse e-mail valide.

Chaque document doit impérativement être fourni en format papier et électronique (Word PC ou .pdf ou .rtf, sur support disquette, CD ou DVD).

Les critères de diffusion de la thèse et de la note seront précisés par le candidat (cf. règlement).

Les documents seront adressés à :

Prix de thèse sur la ville – Marie-Noëlle MILLE

CERTU – DÉPARTEMENT URBANISME

9 rue Juliette Récamier

69456 LYON Cedex 06

Renseignements :

marie-noelle.mille@developpement-durable.gouv.fr

Le règlement est consultable sur le site web de l'APERAU France, du CERTU, du CFDU, du PUCA-DGALN.